



Vie de la commune

[Retour sur le conseil municipal du 21 janvier]

Nombre de conseillers en exercice: 19 / Présents: 17 à 20h00 et 18 à 20h20 / **Absent(s) excusé(s):** Mme Bernadette CHIPOT, Mme Anne HERVÉ

<u>Pouvoir(s):</u> Mme Bernadette CHIPOT à Mme Marie-Noëlle GOINGUENET

Mme Anne HERVÉ à M. Roland LUCAS (arrivée de Mme HERVÉ à 20h20)

Votants: 19

Secrétaire de séance: Mme Hélène DUQUENNE

Date de convocation: 15.01.2021

Préambule

Madame le Maire accueille M. Serge DUVAL, conseiller municipal qui a pris ses fonctions le 15 décembre 2020, en lieu et place de M. Olivier GOURDEL, démissionnaire. Madame le Maire a donné lecture de la Charte de l'Elu.

· Adoption du procès verbal de la séance précédente

M. Serge DUVAL n'ayant pas pris ses fonctions lors de la séance du 26 novembre dernier s'abstient.

Après en avoir délibéré et n'ayant pas de remarques particulières, l'assemblée délibérante adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la précédente séance.

Finances

Repas aux aînés ruraux: encaissement

Il a été décidé d'offrir, aux aînés ruraux, un repas à emporter aux conditions suivantes:

- · Gratuité pour les plus de 70 ans,
- Payant (13€) pour les moins de 70 ans

Pour information:

Cela s'est effectué en partenariat avec les commerces plénéens. 264 repas ont été commandés dont 20 ont été portés à domicile. A l'unanimité, l'assemblée délibérante autoriser Madame le Maire à procéder à l'encaissement des chèques dans le cadre de ce repas.

Association communale de pêche: demande de subvention M. Roland LUCAS étant personnellement intéressé ne prend pas part au vote.

Par 18 voix pour, l'assemblée délibérante octroie une subvention de 1 250€ à la société communale de pêche.

Bâtiments communaux

Bâtiments communaux: vidéo-surveillance et alarmes intrusion

Suite aux dernières effractions avec vols notamment au centre technique communal, la commune souhaite engager

un programme concernant la mise en vidéo-surveillance et protection des sites communaux dont le Centre Technique Communal, l'école maternelle et l'école élémentaire.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante retient la société A.C.E. de Langueux pour un montant de 13 536.50€ TTC et transmet une demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

· Éducation, Jeunesse, Loisirs et Petite Enfance

Ecole maternelle publique: acquisition d'un meuble de rangement

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis (montant 439€ TTC).

Médiathèque municipale: demande de subvention D.G.D.

Suite à l'acquisition de matériels informatiques validée lors du conseil municipal du 26/11/2020.

Cette dépense est éligible au titre de la Dotation Globale de Décentralisation.

A ce titre, il est demandé aux membres du conseil municipal de valider la dépense et, le cas échéant, le plan de financement s'y rapportant: Recettes: Subvention régionale (20%) 834.16€; F.C.T.V.A. à 16.404 % 821.01€;

Auto-financement 3 349.79€.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante retient le devis de la société A.B.I. France et valide le plan prévisionnel de financement ci-dessus.

Création d'un pump track: ADAC 22 - mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la mission initiale de l'A.D.A.C. (2 160€ TTC)

Voirie, Réseaux et C.T.C.

Goudronnage de cour (public/privé): demande de participation

Tout au long de l'année, des administrés procèdent au goudronnage de leur cour (domaine privé) et afin d'apporter une finition, le goudronnage empiète sur le domaine public.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante adopte la politique suivante et les conditions d'éligibilité concernant le goudronnage de cour (participation financière jonction public/privé):

Présentation de la facture payée correspondant aux travaux de goudronnage,

Fixation de la prise en charge financière: 50 % du prix de l'enrobé par rapport au programme voirie de la collectivité à l'année N (soit 2021 pour cette année),

Superficie maximale prise en compte: 30 m².

Vérification des travaux sur le terrain via l'adjoint à la voirie,

Périmètre d'intervention : hors agglomération

Ponts: remplacement de rambardes (4 ponts: la Barre, le Pont Bry, Les Vieilles Villes et celui du carrefour « la Grand-mère / Moulin de l'Arguenon»)

Par 18 voix pour, l'assemblée délibérante retient le devis de la société GT Constructions (8 329.20€ TTC).

Urbanisme, habitat et aménagement du bourg

Droit de préemption urbain: rapport de Madame le Maire

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'elle n'a pas usé de son droit de préemption urbain pour les affaires foncières indiquées ci-dessous :

AH n° 119 - 23, rue de l'Abbaye - 106 m² bâti

AD n° 101, 102, 177 et ZV n° 376, 387 et 389 - 22 rue de la Diligence - 1 866 m² bâti

AE n° 404 - 11 rue de la Fontaine - 1 570 m² bâti AE n° 204 et 591 - 6 rue Beausoleil - 587 m² bâti AH n° 67 et 404 - 28 rue de l'Abbaye - 788 m² bâti

Numérotations d'habitations: rue de Penthièvre

Au vu d'une division parcellaire permettant la création de 2 parcelles constructibles, «rue de Penthièvre», il y a lieu de mettre à jour les numérotations correspondantes. De ce fait, il est proposé d'acter les numérotations et les dénominations suivantes: Parcelle cadastrée ZP n° 435 «n° 28, rue de Penthièvre» et Parcelle cadastrée ZP n° 436 «n° 30, rue de Penthièvre». Validé à l'unanimité.

Rue du Bêle: vente d'un terrain communal - AH n° 398

M. et Mme Daniel BESNARD ont fait une offre d'achat à la commune pour acquérir la parcelle cadastrée AH n° 398 sise «10, rue du Bêle» d'une superficie de 544 m² moyennant le prix principal de **21 760€**

Validé à l'unanimité

· Agriculture, Environnement et Cadre de Vie

Commune de Plénée-Jugon: enquêtes publiques – rapports et conclusions du Commissaire enquêteur

En date du 13 octobre dernier, Madame le Maire de la commune de Plénée-Jugon, a pris un arrêté portant ouverture de 3 enquêtes publiques préalables au déclassement. A l'issue desdites enquêtes, le commissaire-enquêteur a transmis les rapports et conclusions s'y rapportant, il en résulte ce qui suit:

- **1-**Déclassement d'une partie de la V.C. n° 81 «la Croix Cocault» desservant sur la propriété de M. Raymond GUÉRIN: Avis favorable
- **2-**Déclassement d'une partie du C.R. n° 129 «Pellan Beaujot» desservant sur la propriété de M. Maxime CRETTE et Mme Alison POILDEVIN-WEBER:

Avis favorable

3-Déclassement d'une partie du C.R. n° 165 «La Touche Sauvagère» desservant sur la propriété de M.Paul DE MARCELLUS et Mme Anne DE SAINT-AFFRIQUE:

Avis défavorable au projet de désaffectation et de déclassement partiel du C.R. n° 165 dans les conditions actuelles puisqu'un chemin rural ne peut être échangé avec une ou des parcelles de terrain appartenant à un tiers.

Pour ce dernier point, il y a lieu d'apporter une précision, il ne s'agit pas d'un échange mais bien d'une acquisition foncière comme stipulé dans la délibération du 23 mai 2019 - L'avis des Domaines a été saisi en ce sens (prix de vente: 2 120€ - valeur domaniale actualisée le 18 mars 2020).

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide l'avis dudit commissaire concernant le déclassement d'une partie de la V.C. n° 81 «la Croix Cocault» ainsi que le déclassement d'une partie du C.R. n° 129 «Pellan Beaujot»,

Concernant le déclassement d'une partie du C.R. n° 165 «La Touche Sauvagère»: confirme qu'il s'agit d'une acquisition, par la commune, au prix de 2 120€ comme stipulé dans la délibération du 23 mai 2019 et non d'un échange, et de ce fait, demande au commissaire-enquêteur de reconsidérer son avis initial.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à procéder au paiement des honoraires de M. Bertin PERCEVAULT, commissaire-enquêteur, pour un montant global de 1 179.40€.

Manifestations extérieures: acquisition d'une sonorisation sans fil

A l'unanimité, l'assemblée délibérante retient l'offre de LOOPS Trégueux (999€ TTC) et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Communication. Intercommunalité

Intercommunalité: information(s) diverse(s)

Il est précisé à l'assemblée délibérante que, vu le contexte lié à la pandémie, seul le Conseil Communautaire se déroulera en présentiel dans la salle du Quai des Rêves à Lamballe.

L'ensemble des commissions communautaires ainsi que la conférence des Maires s'effectueront par visio conférence.

Questions diverses

Conformément au règlement intérieur, les questions diverses ont été déposées dans les délais impartis (48h avant la séance).

Mme Anne HERVÉ: voirie

Il est demandé un état d'avancement sur le programme voirie 2020 - L'adjoint à la voirie n'ayant pas reçu une question précise quant à la voirie refuse d'apporter une réponse adéquate. Par conséquent, il répondra à la séance prochaine.

Mme Hélène DUQUENNE: règlement intérieur du conseil municipal, pandémie et organisation des services administratifs

Règlement intérieur: l'élue attire l'attention de l'assemblée délibérante quant au règlement intérieur du conseil municipal et plus précisément concernant les articles 25 et 26 (questions diverses) – En effet, l'article 26 intitulé «questions diverses» tel qu'inscrit au sein de l'ordre du jour de chaque conseil municipal ne nécessite pas de dépôt des questions 48 heures à l'avance. Au regard de l'ambiguité il apparaît nécessaire de clarifier ces

Au regard de l'ambiguïté, il apparaît nécessaire de clarifier ces 2 articles.

Les élus de la minorité demandent à la municipalité de pouvoir continuer à poser des questions répertoriées comme mineures, sans dépôt préalable au conseil municipal. L'objectif étant de permettre une spontanéité dans les échanges, le relais des questions des administrés qui pourraient leur être posées quelques heures avant le conseil, sans avoir besoin d'attendre la séance du mois prochain.

En cas de refus de la majorité, la minorité demande à cette dernière qu'elle dépose également ses questions diverses 48 heures à l'avance, dans un souci d'équité.

Pandémie et mesures barrières: l'adjointe aux affaires scolaires indique à l'assemblée délibérante que le protocole sanitaire dédié aux temps périscolaires dont le temps du déjeuner a été adapté aux dernières mesures gouvernementales – Ainsi tout en permettant la continuité du service public:

- l'accueil périscolaire maintient les horaires actuels, fermeture à 19h - dérogation pour chaque agent,
- l'accueil à l'école élémentaire s'effectue par intervalles de 10mn (2 groupes): arrivée à 8h50 et à 9h00,
- prise des repas à l'école élémentaire: intervalle de 15mn tout en conservant les 2 groupes,
- lavage des mains plus fréquent qu'initialement

- l'accueil à l'école maternelle s'effectue sans distinction de groupe, le déjeuner est pris également en un seul groupe mais l'accent est mis quant aux lavages des mains.

<u>Services administratifs:</u> Mme Stéphanie LACLAUTRE a quitté le poste de l'accueil le 20 janvier (congés à solder) pour intégrer

le Conseil Départemental au 1^{er} février 2021 – La mairie a pris l'attache d'un agent contractuel, Mme Valérie AMELOT, via le Centre Départemental de Gestion – Cette dernière a travaillé en binôme avec Mme Stéphanie LACLAUTRE durant 3 semaines. La vacance de poste devrait être publiée courant mai, après accord de l'assemblée délibérante.

[Retour sur le conseil municipal du 18 février]

Nombre de conseillers en exercice : 19 / Présents : 19 /

Votants: 19

<u>Secrétaire de séance :</u> M. Serge DUVAL <u>Date de convocation :</u> 12.02.2021

· Adoption du procès verbal de la séance précédente

N'ayant pas de remarque particulière, l'assemblée délibérante adopte le procès verbal de la précédente séance à l'unanimité.

Finances

Plan de soutien aux cantines scolaires - plan de relance

Montant de l'aide susceptible d'être octroyée: 19 544€ (nombre de repas > à 200)

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'inscrire la commune dans l'appel à projet «plan de soutien aux cantines scolaires» et valide le plan prévisionnel de financement (DRAAF (90%) 17 550€ et auto financement 1 950€) (Acquisition de vaisselles 2 500€, d'un lave-vaisselle à capot 5 000€, d'un plan de plonge avec évier 6 000€ et d'un four 6 000€ soit un montant global de 19 500€).

Amicale laïque «section théâtre»: subvention 2020

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide l'octroi d'une subvention, à hauteur de 1 111€, au profit de l'amicale laïque «section théâtre», et ce, au titre de l'année 2020.

Bâtiments communaux

Mairie: mise aux normes de l'ascenseur

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de la société SCHINDLER (1 256.40€ TTC) pour mise aux normes de l'ascenseur de la mairie (installation d'une pompe à main de secours afin de pouvoir déplacer l'appareil hors tension).

· Éducation, Jeunesse, Loisirs et Petite Enfance

Ecoles publiques: rythmes scolaires

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de maintenir le rythme scolaire à 4 jours (8 ½ journées par semaine avec le mercredi libre) pour la rentrée scolaire de 2021.

A noter qu'en amont, les directrices des établissements scolaires publiques ont été consultées.

Transport scolaire: année scolaire 2020/2021

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la compétence «transport scolaire» relève la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer.

Par 17 voix pour, l'assemblée délibérante décide de reconduire la politique d'aide (prise en charge à hauteur de 33% du prix de la vignette de car), pour les élèves plénéens utilisant les transports scolaires.

À noter que ce montant sera versé à chaque famille concernée en fin d'année scolaire suivant le listing transmis par les services communautaires.

Voirie, Réseaux et C.T.C.

Voirie: acquisition d'un radar pédagogique mobile

Régulièrement, Madame le Maire est alertée, par des concitoyens, sur la vitesse de certains usagers de la route en agglomération comme en campagne. A ce titre, il est proposé aux membres du conseil municipal d'acquérir un radar pédagogique mobile. Ce dernier pourrait ainsi être positionné à des points stratégiques. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'acquérir un radar pédagogique mobile (METIS 3000 − modèle référencé par l'Etat) auprès de la société Signalisation LACROIX pour un montant HT de 2 251.14€ Et valide le plan de financement (Conseil départemental (30%) 675,34€ et auto-financement 1 575,80€) permettant de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Goudronnage de cour (public/privé): demande de participation

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la demande de participation au goudronnage public/privé, au profit de M. Yorick Brandého et Mme Claudine Botrel (les travaux ont été vérifiés par l'adjoint à la voirie).

Voirie communale: prise en charge domaine public

Dans le cadre du programme voirie 2018, la commune a effectué des travaux de réfection de voirie notamment sur la route «Noë Cadet / Ecobus». Après avoir effectué les travaux, il a été constaté qu'une partie de la voirie communale n'a pas été prise en considération (25 m²) – L'élu en charge du dossier, en 2018, a proposé aux propriétaires d'engager les travaux d'enrobé en même temps que les travaux de leur cour. Ces derniers travaux ont été réalisés par la société ROUAULT TP en début d'année 2020. Par conséquent, les propriétaires demandent à la collectivité le remboursement d'une surface de 25m² correspondant au domaine public (26.40 €/m² soit 660€).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise la demande de remboursement aux conditions précitées, au profit de M. Yorick Brandého et Mme Claudine Botrel

Consommation eau potable : demande de dégrèvement

A l'unanimité, l'assemblée délibérante maintient la politique concernant les dégrèvements «consommation eau potable» pour fuites d'eau.

Ladite politique était la suivante: Consommation supérieure de 30% à la normale (copie des précédentes factures), Réparation de la fuite (copie de la facture), Bonne foi du demandeur, Dégrèvement concerné: volume d'eau consommé au-delà de la moyenne des trois dernières années et un seul dégrèvement.

Mme Claudine LECOLLINET «Le Cran», a déposé une demande de dégrèvement liée à sa consommation d'eau potable. Une fuite d'eau a été constatée courant 2020.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la demande de dégrèvement précitée.

Syndicat Département d'Energie 22 : éclairage public - réfection d'un coffret

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le projet d'éclairage public «Rue de la République – réfection du coffret IP2X sur le foyer FF 136» présenté par le syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 311.04€ (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

Syndicat Département d'Energie 22 : éclairage public - réfection d'un foyer

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le projet d'éclairage public «Venelle Beausoleil – rénovation de l'antenne A 334» présenté par le syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 894.24€ (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

· Urbanisme, habitat et aménagement du bourg

Droit de préemption urbain : rapport de Madame le Maire

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'elle n'a pas usé de son droit de préemption urbain pour l'affaires foncière indiquée ci-dessous :

ZP n° 122 - 29 rue du Vau Morin - 487 m² bâti

Numérotations des lieux-dits: la Petite Métairie, le Pont Bry, la Barre et Rotouée

A l'unanimité, l'assemblée délibérante avalise la numérotation des habitations des lieux-dits

Rue de l'Abbaye: vente d'un terrain communal - AH n° 399

M. Reynald HERCOUET a fait une offre d'achat à la commune pour acquérir la parcelle cadastrée AH n° 399 sise «4 Bis, rue de l'Abbaye» d'une superficie de 439m² moyennant le prix principal de 17 560€.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'aliéner aux conditions précitées.

· Communication, Intercommunalité

Intercommunalité: information(s) diverse(s)

Madame le Maire informe que le montant de l'Allocation Compensatrice, versée par la Communauté d'Agglomération, est de 120 713.48€ pour l'année 2021.

A noter que la visio conférence dédiée au PLUi, ce jour, a été annulée

Questions diverses

Monsieur Roland LUCAS: Position de la majorité quant aux

questions diverses, et aux questions orales. Quelle différence existe-t-il entre ces 2 types de questions tels que prévus dans le règlement intérieur ? Peut-on, comme par le passé, poser en début de conseil des questions ne demandant pas un développement ou un débat important?

Madame le Maire rappelle que l'Etat a imposé, aux collectivités de plus de 1 000 habitants, la mise en place d'un règlement intérieur régissant le conseil municipal. Ledit règlement a été voté à l'unanimité.

Madame le Maire confirme qu'il est possible de poser en début de conseil municipal des questions mineures (concises et rapides), ne nécessitant pas de débat, ni de réponse pointue. Cela relève de l'article 26.

En revanche, concernant les questions diverses relevant de l'article 25 dudit règlement, ces dernières doivent parvenir à la mairie, au moins 48 heures à l'avance. Il s'agit de questions nécessitant une réponse et des données techniques abouties et précises. Les confirmations précitées sont applicables dès la prochaine séance du conseil municipal, à savoir, le jeudi 11 mars 2021. L'assemblée délibérante confirme, à l'unanimité, la lecture des articles précités et leurs applications.

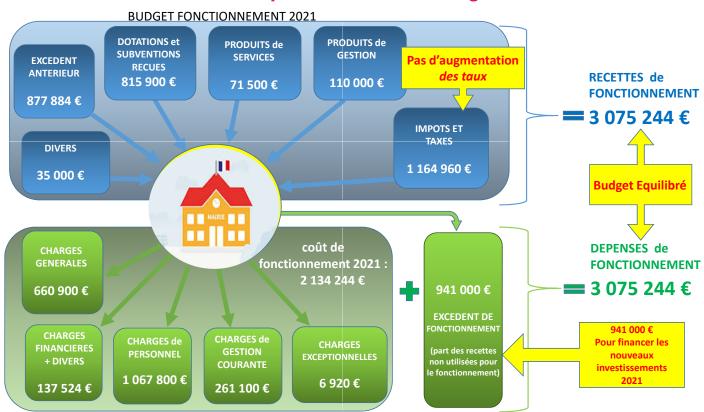
Il est demandé un point précis sur le marché voirie 2020 (travaux réalisés, ceux éventuellement restant à effectuer, chantiers réceptionnés ...)

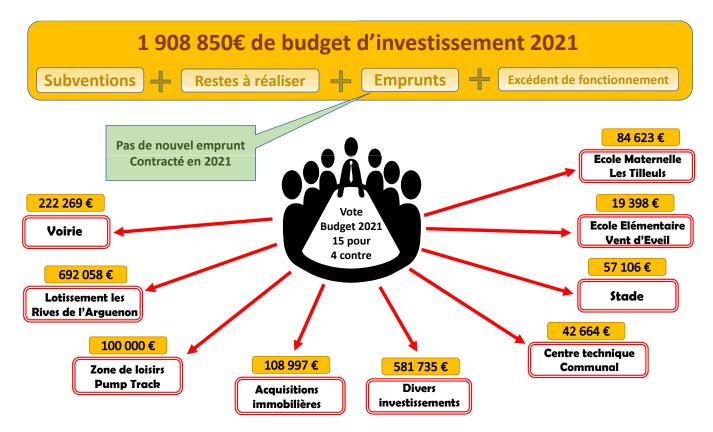
M. SAMSON, adjoint à la voirie, indique que le programme voirie 2020 a été achevé à la mi-décembre.

Il a été transmis à la société EUROVIA, attributaire du marché, les procès-verbaux dédiés aux réceptions de chantier prévus le 19 mars.

Information : Avant de clôturer la séance, Madame le Maire donne lecture du courrier du Directeur de l'Inspection Académique de Rennes, indiquant l'ouverture d'un demi-poste à l'école maternelle (classe de PS), et ce, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.

[Retour sur le conseil municipal du 25 mars : Budget 2021]





Date des prochains conseils municipaux: Jeudi 22 avril, Jeudi 20 mai, Jeudi 24 juin, Jeudi 22 juillet à 20h00

Permanences groupe de la minorité «Plénée-Jugon Nouvelle génération» les samedis de 10h à 12h sur RDV: samedi 3 avril, Serge Duval (06.64.61.92.88) - samedi 15 mai, Anne Hervé (06.89.44.96.14) - samedi 5 juin, Hélène Duquenne (06.47.68.28.81) - samedi 3 juillet, Roland Lucas (06.80.40.34.32)

[Du nouveau dans la commune]



Notaire Me Mathilde Leboucher 34 rue du Général de Gaulle 22640 Plénée-Jugon tél: 02.57.77.00.33

adresse mail : mathilde.leboucher@notaires.fr Horaires d'ouverture : 9h-12h30 13h30-19h du lundi au vendredi (samedi sur rendez-vous)

[Interroger sa situation électorale]

Chaque électeur peut interroger sa situation électorale (ISE) sur le site service-public.fr afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter. Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il est invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site. Ci-après le lien vers le site service public :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Date des élections départementales et régionales : Dimanche 13 et 20 juin

[Urbanisme et Etat civil (janvier à mars)]

- 11 déclarations préalables et 2 permis de construire
- 4 Naissances / 7 Décès

La publication dans la presse des naissances, mariages, décès et urbanisme.

Les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ou d'urbanisme ne peuvent être publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte ou de l'enregistrement, les personnes concernées ont donné leur accord à cette publication.

Ainsi, les familles souhaitant faire part d'une naissance ou d'un décès dans le Plén'infos, doivent se faire connaître en mairie.

[Conciliateur de justice]

Dernier mercredi de chaque mois sur rendez-vous de 14h à 17h.

Prendre RDV auprès de la mairie au 02.96.31.80.13

[Changement Horaires de la mairie]

A compter du 1^{er} juin, changement des horaires de la mairie : Lundi – Mercredi – Jeudi et Vendredi 8h30-12h / 13h30-17h. Fermée le mardi. Ouverture le 1er et 4ème samedi de chaque mois.

[Mission Locale pour l'emploi]

La Mission locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et en difficulté d'insertion professionnelle. Elle propose à chaque jeune une relation personnalisée avec un conseiller.

En lien avec des partenaires locaux, le conseiller recherche des réponses adaptées aux difficultés rencontrées dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, des ressources, de la vie quotidienne et de l'accès aux droits.

Permanence un mardi après-midi par mois sur rendez-vous à la Mairie de Plénée-Jugon.

Prendre rendez-vous au 02.96.50.84.50 (Mission Locale Antenne de Lamballe).

[Contact gendarmerie]

La prise de rendez-vous en ligne avec les gendarmes dans la brigade de votre choix est désormais possible sur l'ensemble du territoire sur lannuaire.service-public.fr

campagne vaccinale

[Vaccination COVIL

s'accélère. d'accompagner nos centres de vaccination, les pharmacies proches de chez vous, sont désormais autorisées à vacciner contre la Covid. Prenez contact avec

elles pour plus d'informations et/ou un éventuel RDV.

Cadre de vie / environnement

[Jardins partagés]

«Connaissez-vous les Jardins Partagés de Plénée?» A l'angle de la rue Briens et de la rue de la République, la mairie met à disposition des habitants plusieurs parcelles de terrain afin de jardiner. A ce jour, il y a quatre parcelles

Les personnes intéressées doivent prendre contact avec

[Terrain à bâtir]

Tous particuliers ayant un terrain à bâtir à vendre sur la commune peut transmettre ses coordonnées à la mairie à titre d'information pour l'usager.

[Trouble de voisinage, tondeuse]



Par arrêté préfectoral du 27 février 1990: Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

lDistribusl



Depuis le 1er mars, le réseau distribus a évolué avec notamment des navettes supplémentaires entre les communes et la gare de Lamballe-Armor. Le guide

horaire a donc été mis à jour et est disponible en mairie. Informations sur www.distribus.bzh/fr/ ou au 0800 18 10 10 (appel gratuit)

Associations / Animations

[Club de l'amitié]

Les adhérents de 2021 qui n'ont pas récupéré leur carte peuvent le faire en contactant Mme Moisan Martine au 06.31.90.31.88. Pour rappel, la carte est gratuite pour toutes les personnes ayant été adhérentes en 2020.

[Secours Catholique]

Le Secours Catholique du Pays de Jugon propose une permanence les 1er et 3e mardi de chaque mois de 14h30

à 16h30 au local de la mairie de Dolo: Accueil, écoute, accompagnement social, informatique, soutien scolaire... Durant la période Covid sur rendez-vous par téléphone. Numéros à contacter: Michel Jan (Plestan): 06.13.79.00.01 - Daniel Plestan (Jugon): 06.31.74.24.45 - Annick Henry (Plédéliac): 06.30.29.79.15 N° de l'équipe locale: 07.68.92.21.34

Rendez-vous ponctuels pour les personnes qui ne pourraient se rendre à Dolo le mardi après-midi.

Enfance / Jeunesse

[Inscriptions Ecole maternelle publique Les Tilleuls]

La journée portes ouvertes de l'école maternelle publique Les Tilleuls ne pouvant avoir lieu, Madame Rondel, directrice de l'école, se tient à votre disposition pour les inscriptions des enfants qui seront scolarisés durant l'année scolaire 2021-2022.

Merci de prendre contact par téléphone au 02.96.31.81.40 ou par mail ecole.0221723d@ac-rennes.fr

[Inscriptions Ecole Jeanne D'arc]

Madame DESROCHES (Cheffe d'établissement de l'école Jeanne d'Arc) se tient à la disposition des familles qui souhaitent avoir des informations sur l'école et envisagent une inscription au 02.96.80.31.61 ou par mail eco22.jda. plenee-jugon@e-c.bzh

l Ludothèaue l

Reprise des activités

Que ce soit pour emprunter des jeux ou venir jouer sur place, la Ludothèque de Lamballe Terre & Mer reprend ses activités sur l'ensemble des sites, mais uniquement sur rendez-vous, afin de garantir la distanciation dans les locaux.

Pour la prise de rendez-vous contactez la ludothèque:

- par mail: ludotheque@lamballe-terre-mer.bzh
- par téléphone : Plénée-Jugon 07.72.44.39.40

Retrouvez les agendas des différents sites de la ludothèque sur www.lamballe-terre-mer.bzh

[Subvention Transport Scolaire]

La commune participe au financement du transport scolaire en direction des familles Plénéennes à hauteur d'un tiers du montant payé par élève.

Les familles intéressées doivent adresser à transdev une demande d'attestation de règlement sur l'adresse courriel : contact.distribus@transdev.com en précisant les noms des enfants concernés ainsi que leur numéro de téléphone et le courriel pour envoi de l'attestation.

Il faudra ensuite présenter l'attestation de règlement en mairie accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire avant le 21 mai pour versement de l'aide municipale.

[Transport scolaire 2021]

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire,

il est nécessaire, dès à présent, de solliciter Lamballe Terre & Mer – service des Transports pour prendre en considération les demandes d'arrêts de car. Ces dernières doivent parvenir à la mairie avant mi-mai, délai de rigueur. Plus d'informations auprès du service « transport scolaire » de la mairie.

[Recensement militaire]

Les jeunes gens (garçons et filles) doivent s'inscrire en mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16° anniversaire. Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité. La mairie remet une attestation de recensement.

Le recensement militaire permet de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique; d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense; d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

> La demande peut-être effectuée sur internet sur le site service-public.fr

Médiathèque

• Votre médiathèque est ouverte en total accès libre!

A la différence des autres lieux de culture (théâtres, cinémas, musées...) et sous-réserve d'y respecter les gestes barrière et le port du masque. L'ensemble des services sont maintenus tels que les prêts de documents (livres, DVD, CD), les consultations internet ou visites d'exposition. Les animations sont seules suspendues et reprendront dès que les interdictions seront levées.

· Avec le couvre-feu, des horaires resserrés.

En raison des mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire, votre médiathèque vous accueille le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ; le jeudi de 9h à 12h ; le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 ; le samedi de 9h30 à 12h30.

• EXPOSITION: Honfleur et la Côte d'Albâtre en images.



Des quais du port d'Honfleur qui inspirèrent Monet aux falaises vertigineuses d'Etretat, Christiane Gode, Françoise Le Roux, Isabelle Rault, Mireille Rondel, Dominique Morin et Gilbert Morfouace du Comptoir des Arts de Lamballe

ont saisi avec leurs objectifs les somptueuses lumières et couleurs du littoral de Seine-Maritime. Une exposition sous la forme d'une randonnée vivifiante au coeur de l'un des plus beaux sites de France.

Du samedi 3 au vendredi 30 avril à la médiathèque. Entrée libre.

lamballe Terre et Mer

[Aides exceptionnelles covid-19]

Face à ce nouvel épisode de cette crise sanitaire, l'Etat, la BPI, la Région Bretagne, les chambres consulaires et bien sûr Lamballe Terre & Mer se mobilisent pour soutenir les entreprises. Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence pour les entreprises et les associations en difficulté: **0806 000 245** Plus d'infos sur notre site internet: lamballe-terre-mer.bzh

[Campagne de soutien au commerce de proximité:

nos commerçants comptent sur vous, vous pouvez compter sur eux !]

Derrière cette campagne de Lamballe Terre & Mer agglomération, c'est un mouvement de solidarité qui est lancé sur les 38 communes du territoire, pour encourager le "consommer local", en concertation avec les associations de commerçants. Réactifs et imaginatifs, nos commerçants s'organisent: commande en ligne ou par téléphone, livraison, vente à emporter, le maximum est

fait pour répondre aux besoins des habitants et ce dans le respect des gestes barrières pour la sécurité de tous.

Parmi ses actions, Lamballe Terre & Mer agglomération se veut facilitatrice et accompagne les commerces qui le souhaitent, en relayant les services mis en place sur son site: www.lamballe-terre-mer.bzh/toussolidaires

Tous solidaires, continuons à nous protéger et consommons local!

[Trésorerie]

Mise en place d'accueils de proximité à Jugon-les-Lacs, Moncontour et Pléneuf

La Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) des Côtes d'Armor vous informe de la mise en place, depuis début février 2021, d'accueils de proximité sous la forme de permanences: Jugon les Lacs Commune nouvelle: permanence tous les jeudis de 14h à 17h dans les locaux de la mairie, assurée par un agent du Service de Gestion Comptable (SGC) de Lamballe ou du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Dinan;

Nouveau service: « paiement de proximité »

Pour payer en espèces (dans la limite de 300€ ou par carte bancaire) rendez-vous chez votre buraliste agréé : « L'Etrier » 3 Rue du Mené à Plénée-Jugon. La liste des buralistes agréés est disponible auprès de votre centre des Finances Publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité.

[Mission Argent de Poche]

Le dispositif

La Structure Information Jeunesse (SIJ) de Lamballe Terre & Mer propose un dispositif pour permettre aux 16-17 ans d'avoir une première expérience tout en gagnant un peu d'argent de poche.

Les jeunes pourront effectuer des missions (dans la limite des places disponibles), sur plusieurs demi-journées dans les mairies et les services de Lamballe Terre & Mer (classement, peinture, petit bricolage), en contrepartie d'une indemnisation de 15€ par mission.

Ce projet a pour objectif d'accompagner les jeunes dans une première expérience, de créer du lien ou encore d'enrichir leur CV.

Modalités d'inscription :

- Avoir entre 16 et 17 ans et habiter sur le territoire de Lamballe Terre & Mer

Retrait des dossiers d'inscription :

à partir du 1^{er} avril: SIJ de Lamballe Terre & Mer à Lamballe-Armor et dans les mairies de notre territoire ou en téléchargement sur lamballe-terre-mer.bzh ou sur le portail activités enfance jeunesse

portail-activites-enfance-jeunesse.lamballe-terre-mer.bzh Dépôt des dossiers complets: à partir du 1^{er} avril et jusqu'au 30 avril

La SIJ est à la recherche d'un e volontaire en service civique pour le projet « Mission argent de poche ».

Le volontaire participera au suivi administratif des missions, à l'accompagnement des jeunes et de leurs familles (inscriptions à Mission Argent de Poche, suivi des missions durant l'été).

Il accompagnera également les agents et les élus dans la mise en place des missions et au bilan du projet. Durée du service civique : (8 mois, 30 h/semaine)

Vous pouvez retrouver cette offre sur www.service-civique. gouv.fr.

Renseignements: Youenn TERTRE, SIJ, au 02.96.50.87.90.

Expression du conseil municipal

[La minorité]

Chères Plénéennes, chers Plénéens,

Depuis notre prise de fonction en qualité d'élus de l'opposition, nous nous appliquons à étudier avec intérêts les décisions prises par la majorité, avec la vigilance qui s'impose, tout en gardant un esprit constructif. Lors du conseil municipal du 11 mars dernier, il nous a été demandé de voter les offres de prix liées à la réalisation d'un relevé topographique sur le site de la Vallée de l'Arguenon (projet création Pump Track) et sur le stade actuel (création du nouveau stade). Malgré l'intérêt que nous portons à ces 2 projets, nous avons refusé de valider cette dépense que nous jugeons prématurée.

Bien que cette étape soit incontournable pour ce type de projet, nous avons interpellé la majorité sur le fait que préalablement à ces relevés, d'autres études jugées plus importantes sont nécessaires pour valider la faisabilité de ces projets aux emplacements choisis. Nous ignorons si elles ont été réalisées. Sans information, impossible pour nous de statuer sur la pertinence de cette dépense dès à présent. D'autre part, nous sommes convaincus qu'il serait pertinent de ne pas se limiter à l'étude d'un seul site pour l'implantation du nouveau complexe sportif, notamment par rapport à la surface nécessaire pour répondre aux besoins exprimés par la population.

Nous restons à votre écoute et continuons à œuvrer pour le bien de la collectivité

Anne Hervé, Hélène Duquenne, Serge Duval, Roland Lucas.

[La Majorité]

Plénéennes et Plénéens,

L'implantation du nouveau complexe sportif, à savoir 2 terrains, dont un homologué par la ligue de football a été actée dans le programme de l'Equipe « Vous avec nous. Le relevé topographique a eu lieu le 22 mars pour les 2 structures.

L'équipe de la majorité



Sous réserve des consignes sanitaires gouvernementales

Distribution alimentaire secours populaire : Vendredi 16 avril, 7 et 21 mai, 4 et 18 juin, 2 et 16 juillet. Salle n°2 Maison des associations.

Commémoration de l'anniversaire de la Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie : Samedi 8 mai. Parvis de la mairie. Avec participation du CME. Pas de public

Directeur de publication : Suzanne BOURDÉ, Maire **Crédit photo :** Mairie de Plénée-Jugon

Impression: Imprimerie Guivarch, Plérin